

Dispositifs de soutien au PV

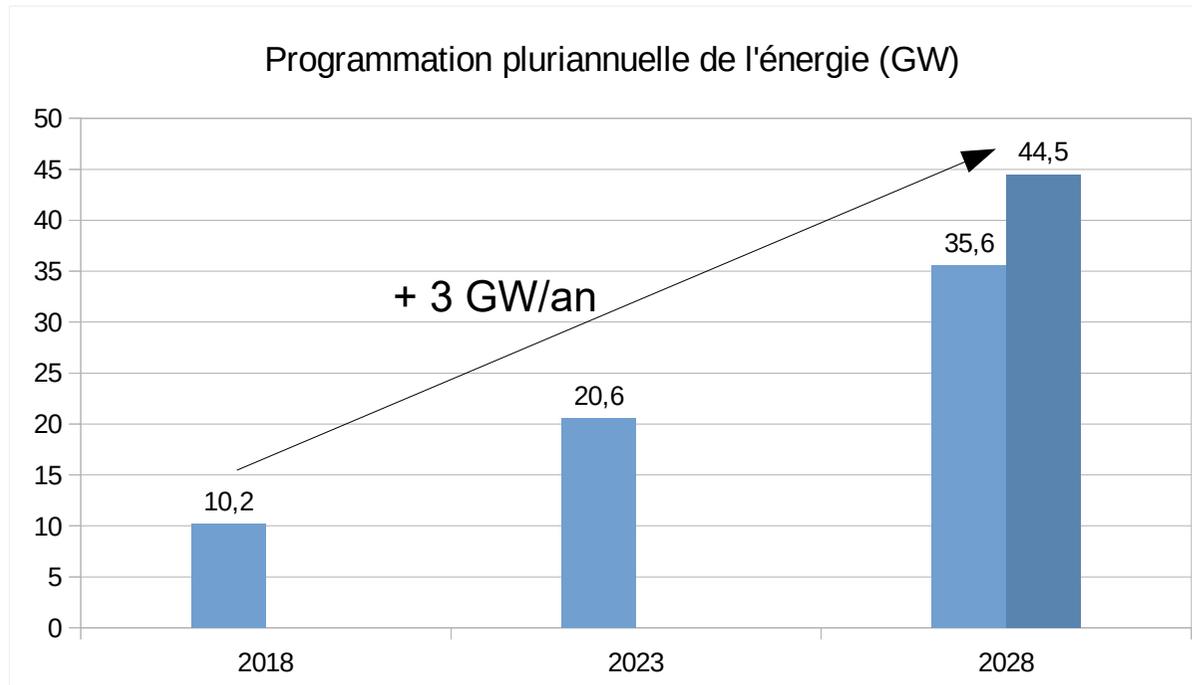
**DREAL Grand Est
Pôle EnR / Service Aménagement
Énergies Renouvelables**

23 janvier 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Objectifs et visibilité



- Révision de la PPE (adoption probable en début d'année 2020) : nouveaux objectifs de développement de la filière photovoltaïque
- « Dans le cadre des appels d'offres solaire, de plus en plus de projets sont néanmoins réalisés dans la moitié nord de la France compte tenu de ses ressources foncières et de l'existence de nombreuses friches ou terrains dégradés particulièrement adaptés au déploiement du photovoltaïque. »

Dispositifs nationaux de soutien au PV

Dispositif de soutien

	Installation sur bâtiment	Centrale au sol	Installation en autoconsommation
0 – 100 kWc	Arrêté tarifaire <i>Tarif d'achat</i>		Arrêté tarifaire <i>Tarif d'achat + prime</i>
100 – 200 kWc	Appel d'offres CRE4 – bâtiment OU Appel d'offres Haut-Rhin <i>Tarif d'achat</i>	-	Appel d'offres CRE4- autoconsommation <i>Complément de rémunération</i>
250 – 500 kWc			
500 kWc – 8 MWc	<i>Complément de rémunération</i>	Appel d'offres CRE4-sol OU Appel d'offres Haut-Rhin <i>Complément de rémunération</i>	-
8 – 30 MWc	-		

Deux principaux mécanismes de soutien

Guichet ouvert
(arrêtés tarifaires)

Tarif d'achat
(jusqu'à 100 kWc)

Les installations éligibles concluent directement un contrat d'Obligation d'Achat avec un acheteur obligé (EDF ou les entreprises locales de distribution)

Appels d'offres

Tarif d'achat (100 – 500 kWc)

Complément de rémunération
(500 kWc – 17 MWc)

Seuls les lauréats de l'appel d'offres peuvent conclure un contrat d'Obligation d'Achat avec un acheteur obligé ou de complément de rémunération avec EDF



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Arrêté tarifaire du 9 mai 2017

- L'arrêté prévoit des tarifs d'achat pour les petites installations de puissance inférieure à 100 kWc
- 2 schémas de vente sont autorisés dans l'arrêté :
 - Vente en totalité
 - Vente en surplus (autoconsommation)
- Pour la vente en totalité, les tarifs ont été fixés en continuité des tarifs régis par l'arrêté du 9 mai 2017

Puissance	Tarif du 01/10/2019 au 31/12/2019 (€/MWh)
0 – 3 kWc	185,7
3 – 9 kWc	157,9
9 – 36 kWc	120,7
36 – 100 kWc	107,6

Le calendrier

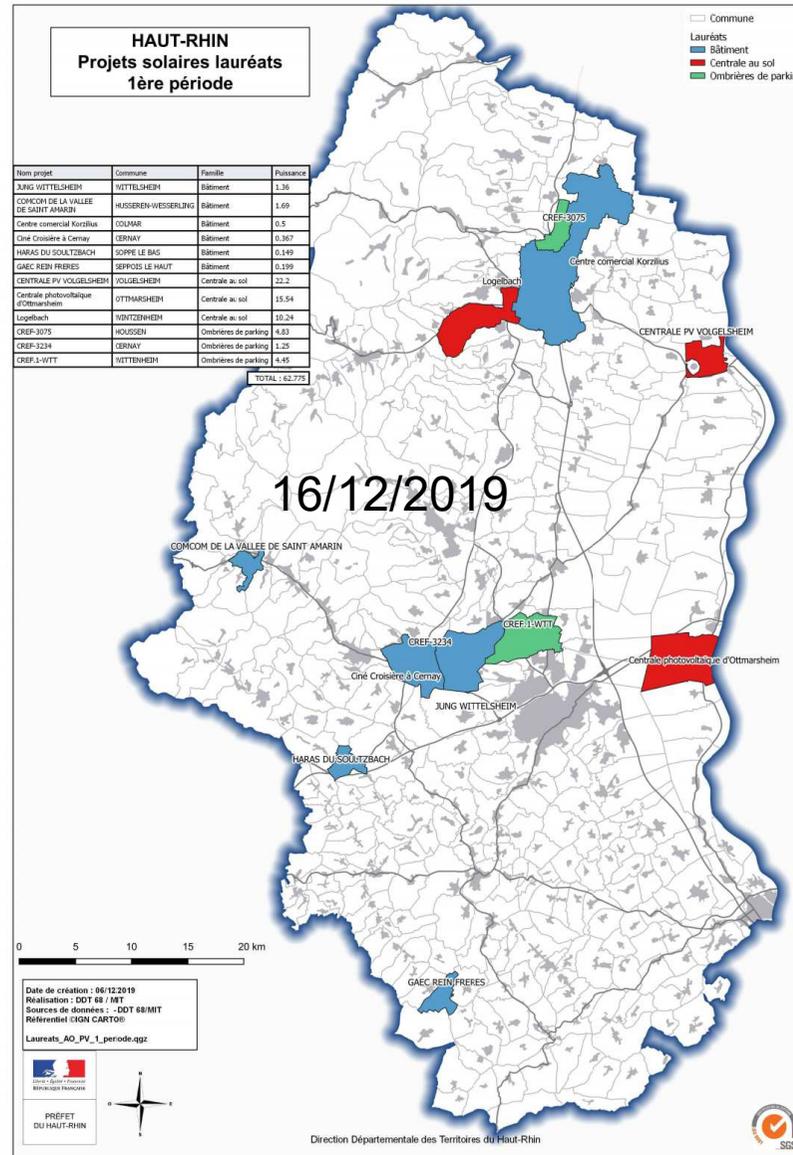
L'appel d'offres photovoltaïque « transition énergétique du territoire de Fessenheim » comprend 3 familles de candidatures spécifiques :

- **famille 1** : centrales au sol de puissance comprise entre 5 MWc et 30 MWc
- **famille 2** : installations sur bâtiments, serres, hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 500 kWc et 8 MWc
- **famille 3** : installations sur bâtiments, serres, hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 kWc et 500 kWc

Périodes de dépôt		Puissance cumulée appelée (MWc)		
	Date limite de dépôt	Famille 1	Famille 2	Famille 3
Période 1	26 juillet 2019	40	15	5
Période 2	27 janvier 2020	80	30	10
Période 3	31 juillet 2020	80	30	10



Lauréats 1^{ère} période



Appels d'offres national sur bâtiment

- Installations éligibles sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking



- L'appel d'offres comprend 2 familles de candidature spécifiques :
 - **Famille 1 : centrales sur bâtiment** de puissance comprise entre **100 kWc** et **500 kWc**
 - **Famille 2 : centrales sur bâtiment** de puissance comprise entre **500 kWc** et **8 MWc** (ombrières de parking exclus)
- Les installations lauréates de la famille 1 bénéficient d'un contrat d'achat et les installations lauréates de la famille 2 d'un complément de rémunération

Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr